

Nosferatu le vampire *Nosferatu: A Symphony of Horror*

Depuis de nombreuses années, la Cinémathèque française est un partenaire fidèle du Festival international du film fantastique de Gérardmer. Elle organise notamment depuis 2018 une reprise des films présentés en compétition lors du festival. Cette dernière aura lieu du 31 janvier au 5 février prochain.

Cette année, dans le cadre d'un cycle intitulé « Le cinéma d'horreur en 25 films indispensables », organisé par l'institution du 8 février au 6 mars, le festival propose une séance spéciale de l'un des classiques de l'angoisse : *Nosferatu le vampire* de Friedrich Wilhelm Murnau (1922). Par le plus grand des hasards, quoique, ce long métrage est également lié à la thématique choisie cette année par le festival de Gérardmer : les vampires. Cette projection unique sera présentée par Jean-François Rauger, directeur de la programmation de la Cinémathèque française.

For many years, the Cinémathèque française has been a loyal partner of the Gérardmer International Fantastic Film Festival. In particular, she holds since 2018 a re-run of all the films selected in competition at the festival. This event will hold from January 31st to February 5th.

This year, in the context of the retrospective "The 25 must-see horror films" organized by the institution from February 8th to March 6th, the Festival offers a special screening of Friedrich Wilhelm Murnau's *Nosferatu: A Symphony of Horror* (1922). By pure accident (or does it?), this feature film is also linked to this year's Vampires festival theme. This screening will be presented by Jean-François Rauger, Director of Programming for the Cinémathèque française.

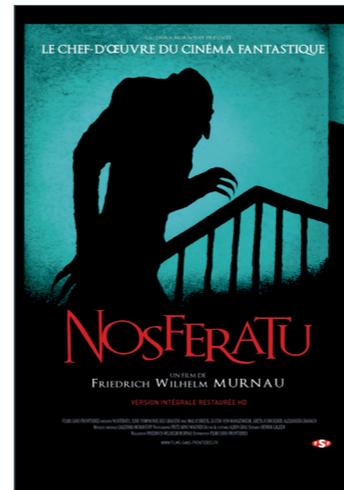


Friedrich Wilhelm Murnau (1888-1931)

De son vrai nom Friedrich Wilhelm Plumpe, Murnau naît le 28 décembre 1888 à Bielefeld en Westphalie. Durant son parcours universitaire à Heidelberg, il entreprend de mettre en scène des pièces écrites par les étudiants. En 1908, il rejoint en tant que comédien la compagnie de Max Reinhardt, alors l'une des figures les plus importantes du théâtre européen. Après avoir été engagé comme aviateur durant la Première Guerre mondiale, Murnau commence à réaliser des films de propagande pour l'ambassade d'Allemagne en Suisse. Entre 1919 et 1920, il tourne six fictions, toutes disparues (*L'Émeraude fatale*, *Satanas*, *La Tragédie d'un danseur...*).

Murnau entame dès lors une collaboration fructueuse avec le scénariste Carl Mayer, déjà auteur d'un classique de l'expressionnisme, *Le Cabinet du docteur Caligari* (Robert Wiene, 1920). Entre 1920 et 1928, ils conçoivent six projets, dont *Tartuffe* (1925) et *L'Aurore* (1927). Remarqué très rapidement par Erich Pommer, le directeur de la société de production et de distribution Universum Film AG (UFA), Murnau est embauché pour réaliser des films de « qualité artistique ». Sa connaissance de l'histoire de l'art, de la musique et de la littérature, ainsi que sa propension à arpenter les plateaux vêtu d'une blouse blanche de chirurgien, lui valent d'être surnommé « Monsieur le Docteur » ou « Docteur Murnau ». À Berlin, comme à Paris ou à Hollywood, la production cinématographique a entamé au fil des années 1910 une profonde métamorphose. Rompant avec ses origines scientifiques et foraines, elle vise désormais la grandeur de l'art. Murnau, ainsi que Georg Wilhelm Pabst et Fritz Lang, sont en Allemagne les agents les plus remarquables de cette transformation.

Murnau est un expérimentateur. Ne recourant qu'à un seul intertitre, *Le Dernier des hommes* stupéfait les spectateurs par la mobilité vertigineuse de la caméra de Karl Freund. La cote du cinéaste est si haute que le producteur américain William Fox lui offre carte blanche pour réaliser *L'Aurore*. Échec commercial, le film vaudra néanmoins à ses deux chefs opérateurs, Charles Rosher et Karl Struss, un Oscar de la meilleure photographie.



En 1838, le clerc de notaire Hutter est envoyé en Transylvanie chez le comte Orlok, le vampire Nosferatu. Celui-ci sème la terreur et la peste dans un village voisin, avant de tenter de séduire Ellen, la fiancée de son invité. Mais la lumière de l'aube lui sera fatale...

In 1838, the notary clerk Hutter was sent to Transylvania to Count Orlock, the vampire Nosferatu. He sows terror and plague in a nearby village, before trying to seduce Ellen, his guest's fiancée. But the light of dawn will be fatal to him...

Réalisateur | Director
Friedrich Wilhelm Murnau

Production
Enrico Dieckman & Albin Grau

Scénario | Script
Henrik Galeen
d'après le roman de based on the novel
by Bram Stoker

Image | Cinematography
Fritz Arno Wagner

Musique | Music
Hans Erdmann

Interprétation | Cast
Max Schreck, Gustav von Wangenheim,
Greta Schröder, Alexander Granach,
Georg H. Schnell

Allemagne | Germany
1922 | 1h34
En allemand sous-titré en français
In German with French subtitles

En 1928, déjà las du système des studios, Murnau s'associe au documentariste Robert Flaherty afin de réaliser en toute indépendance ce qui deviendra son dernier film, et l'une des dernières grandes œuvres du muet, *Tabou* (1931). Un accident de voiture aux circonstances troubles le fauche prématurément. En 2015, le vol de son crâne témoigne, d'une façon certes lugubre, de la fascination que continue d'exercer l'auteur de *Nosferatu*.

Friedrich Wilhelm Murnau et son scénariste Henrik Galeen ne possédaient pas les droits du roman fantastique « *Dracula* » (1897) de l'écrivain irlandais Bram Stoker (1847-1912), qui avait été traduit en français pour la première fois en 1920 sous le titre de « *Dracula l'homme de la nuit* », lorsqu'ils l'adaptèrent et tournèrent en 1922, *Nosferatu : eine Symphonie des Grauens* (*Nosferatu le vampire*). C'est la raison pour laquelle le vampire de Murnau ne se nomme pas *Dracula* mais *Orlock* ou *Nosferatu*, ce second terme signifiant en langue balkanique « vampire » ou « mort-vivant ». *Nosferatu le vampire* fut un immense succès en Europe, un échec aux États-Unis et en Angleterre. Florence Stoker, la veuve de Bram Stoker, attaqua pour sa part en justice Murnau et la Prana-Films de Berlin pour plagiat : elle gagna son procès mais la destruction ordonnée du négatif et des copies positives ne fut pas exécutée.